

Catherine SPEICH

SYNDICAT GÉNÉRAL
DES VIGNERONS
DES CÔTES DU VENTOUX
Château Durbesson - route de Velleron
84975 Carpentras Cedex
E-mail : c.speich@cotes-du-ventoux.org

Avec la collaboration de :
Isabelle Letessier (SIGALES),
Jérôme Gouin (GEOSOL)
Sébastien Georgis, Katia Sigg
et Denis Lacaille (Agence Paysages)
Christophe Refalo (Syndicat des Côtes
du Ventoux)

Caractérisation des terroirs et valorisation des paysages viticoles de l'appellation Côtes du Ventoux Characterization of Terroir and valorization of the vineyard landscapes of the Côtes du Ventoux appellation



RÉSUMÉ : Comment faire de la notion de terroir et de la qualité des paysages, une valeur ajoutée pour la production AOC Côtes du Ventoux ainsi qu'un élément de l'attractivité touristique du territoire ?

Depuis deux ans, le Syndicat Général des Vignerons des Côtes du Ventoux a initié une démarche collective sur la valorisation des paysages viticoles, à l'échelle de l'appellation (51 communes du Vaucluse).

Les Côtes du Ventoux bénéficient d'une grande variété de terroirs: une cartographie des sols permet une meilleure connaissance des potentialités viticoles.

Une étude paysagère vient compléter l'approche agro-pédologique pour contribuer à la valorisation du produit et communiquer sur la qualité et la diversité des vins de l'appellation.

Un plan paysage sous la forme d'un programme d'actions a été établi.

Un comité de pilotage a permis de valider les différentes orientations.

Sur le plan de la communication, les terroirs et les paysages ont été valorisés à travers la réalisation de cinq itinéraires de découverte de l'appellation intitulés "Chemins Vignerons dans les Paysages des Côtes du Ventoux". Ces circuits ont été conçus de manière à mettre à la portée des visiteurs la diversité des paysages viticoles et des terroirs associée à la richesse du patrimoine de la région : un premier pas vers le développement du tourisme viticole dans l'appellation.

MOTS-CLÉS : terroir, paysage, tourisme, AOC Côtes du Ventoux.

ABSTRACT : How to make of the idea of land and of the landscape richness, an added value for the production of wines "AOC Côtes du Ventoux" as well as an element of the tourist attractivity for the territory ?

For two years, the General Trade union of the vine growers of the Côtes du Ventoux has initiated a collective step on the valorization of the wine landscapes, for the territory concerned by the "Appellation Origin Controlled" (51 communes of Vaucluse).

The Côtes du Ventoux profit from a large variety of lands and landscapes : a soil mapping allows a better knowledge of the wine potentialities.

A landscape study comes to supplement the agro-pedological approach to contribute to the product valorization and to make possible the communication on the quality and the diversity of the wines of the AOC.

A special plan "landscape" under the form of an action plan was elaborated.

A select committee ratified the various orientations.

As regards to the communication, the various lands and landscapes were highlighted through the realization of five "discovery routes" of the AOC production area entitled "Wine grower paths in the Landscapes of the Côtes du Ventoux". These paths were designed for the visitors to appreciate the diversity of the wine landscapes, associated with the historical treasures of the region : it is a first step towards the development of wine tourism within the concerned territory.

KEY WORDS : terroir, landscape, tourism, AOC Côtes du Ventoux.

INTRODUCTION

Depuis deux ans, le Syndicat Général des Vignerons des Côtes du Ventoux a initié une vaste étude qui vise à soutenir les vigneronnes dans leur volonté de valoriser leur production par une prise en compte du paysage, un atout majeur pour la viticulture.

Etablir le lien entre le terroir, le paysage et son produit, exprimer la typicité et le caractère d'un vin des Côtes du Ventoux pour mieux le valoriser, tels sont les objectifs poursuivis par cette étude.

L'agriculture et plus particulièrement la viticulture joue un rôle clé dans l'économie, l'environnement, le paysage et l'attractivité touristique du territoire. L'Appellation d'Origine Contrôlée en tant que garant d'un concept de terroir est un outil de gestion à ne pas négliger. L'image de qualité véhiculée par l'AOC met en relation les notions de terroir, de paysage et de valorisation du produit. Nous cherchons donc à nous appuyer sur cette relation particulière : qualité du terroir, qualité du paysage, qualité du produit.

D'autre part, certaines caves de l'appellation commencent à s'investir dans des démarches liées aux terroirs et aux paysages.

Enfin, l'étude n'a pas été mise en place en réaction à un projet de paysage menacé mais bien dans l'objectif d'impliquer la profession concernant les enjeux paysagers.

MATÉRIEL ET MÉTHODE

Le vignoble des Côtes du Ventoux, 2^e appellation en superficie de la Vallée du Rhône, est réparti sur 51 communes à l'est du département de Vaucluse.

Trois bassins de productions renvoient sur cette aire géographique à des paysages particuliers : une grande diversité liée au milieu physique mais aussi aux pratiques de l'homme sur son environnement et au développement de la polyculture où la vigne de cuve côtoie le raisin de table, la cerise, l'abricot ou encore les oliviers (photo 1).

Cette étude couvre tout le territoire de l'appellation Côtes du Ventoux.

Le Syndicat Général des Vignerons des Côtes du Ventoux, structure représentative du territoire, se trouvait le mieux placé pour être porteur du projet, afin d'initier une démarche collective, une approche globale et cohérente à l'échelle de l'appellation.

Nous avons réalisé un état des lieux sur les 3 thématiques suivantes : terroirs- paysages- tourisme ; ce qui nous a permis de définir nos besoins en fonction des objectifs que nous nous sommes fixés.

CARACTÉRISATION DES TERROIRS

Une étude pédologique approfondie a été réalisée en complément d'un travail sur l'amont entrepris par le Syndicat avec les producteurs, depuis de nombreuses années.

Ce travail est le fruit d'une collaboration entre les bureaux d'étude pédologique SIGALES et GEOSOL

qui ont assuré la réalisation de l'étude des sols en relation avec l'INRA de Montpellier (approche couplant la méthode SIGALES et la méthode de référence proposée par le programme national Inventaire Gestion et Conservation des Sols).

Les cartes géologiques et topographiques, des photos aériennes, des sondages à la tarière ont constitué la base de cette cartographie des sols de l'appellation. Ces données pédologiques viennent en complément d'autres critères topographiques et climatologiques, qui nous permettent de caractériser les composantes fondamentales de la nature des terroirs.

La Chambre d'Agriculture de Vaucluse intervient plus spécifiquement sur la partie viticulture, le comportement agronomique de la vigne.

APPROCHE PAYSAGÈRE

Une étude paysagère vient compléter l'approche agropédologique pour permettre de communiquer sur la qualité et la diversité des vins de l'appellation.

Les travaux sont conduits par le Service Technique du Syndicat des Vignerons des Côtes du Ventoux avec l'intervention du bureau d'étude Agence Paysages (Avignon).

La méthode de travail employée est la suivante :

Pour connaître et identifier les différents paysages de l'appellation, nous avons eu recours à un diagnostic qui a permis de caractériser chacune des unités paysagères et d'identifier les évolutions en cours et les enjeux.

Pour sensibiliser les vigneronnes à la question paysagère, nous avons animé des ateliers paysages. Cette démarche collective a permis de dégager un certain nombre d'actions à mettre en œuvre.

Pour accompagner les vigneronnes dans leur démarche, un plan d'action paysage a été mis en place.

Un comité de pilotage a été créé. Il permet une concertation entre les différents organismes du territoire et renforce l'implication des collectivités locales. Nous avons privilégié une approche transversale car cette étude intéresse tous les acteurs de la filière que nous avons souhaité associer à ce travail dès le début de notre démarche.

L'ÉCO-TOURISME

Le paysage est un outil de promotion et de communication. Les éléments mis en avant dans le diagnostic paysager sont pris en compte dans la réalisation de cinq itinéraires conçus pour présenter la diversité des paysages et des terroirs associés à la richesse du patrimoine de la région.

RÉSULTATS ET DISCUSSION

UNE CARTOGRAPHIE DES SOLS POUR UNE MEILLEURE

CONNAISSANCE DES POTENTIALITÉS VITICOLES

Cette démarche vise à définir et à caractériser les différents types de sols pour avoir une meilleure connaissance de l'influence des terroirs sur la quali-

té et la typicité des vins afin de mieux valoriser la production d'AOC Côtes du Ventoux.

Après deux années de travail sur le terrain couvrant les bassins de Malaucène et de Carpentras, la réalisation de cartes au 1/10 000 et de coupes géologiques a permis de définir les grands types de sols (fig. 1) et leur mode d'organisation spatiale. Plus de 6500 ha de vigne ont été cartographiés avec près de 130 fosses pédologiques réalisées.

A partir d'observations détaillées et d'analyses effectuées sur des profils représentatifs de chaque type de sol, les potentialités et les contraintes agronomiques (réserve hydrique, pratiques culturales, matériel végétal...) sont analysées selon une démarche collective associant chargés d'études pédologiques, techniciens locaux (caves et Chambre d'Agriculture 84), viticulteurs, pilotée par un comité d'experts. Cette démarche participative a permis une validation des résultats par les vigneronnes qui disposeront ainsi d'informations fiables pour raisonner leurs choix en terme de pratiques culturales.

Les différents terroirs sont décrits dans la base de données du Système d'Information Géographique des caves équipées (80 % des caves coopératives) et du Syndicat, par une série de critères qualitatifs et quantitatifs (dont des données parcellaires tel que l'encépagement).

Une viticulture de qualité se doit d'avoir des références techniques pour conforter ses choix et conseiller les vigneronnes de son appellation.

La caractérisation des potentiels viticoles des sols fait partie d'une approche globale qui entraîne des implications agronomiques et œnologiques. Elle représente pour chaque cave : un bon outil de connaissance des terroirs, une possibilité d'améliorer la gestion du vignoble, la qualité de la conduite à la parcelle, un meilleur ajustement des choix de plantation. C'est un moyen d'impliquer les vigneronnes dans les sélections parcellaires au vignoble, un levier pour la mise en place d'un système de qualité intégrant des considérations environnementales.

Elle a permis à certaines caves de l'appellation de créer des cuvées spécifiques permettant d'amener certaines unités de terroir à leur optimum qualitatif et de mettre en avant l'originalité de leur produit.

Ajuster au mieux les itinéraires techniques à la parcelle et adapter les méthodes de vinification en conséquence permet une bonne adéquation entre mode de conduite de la vigne et politique produite pour tirer le meilleur parti de la matière première.

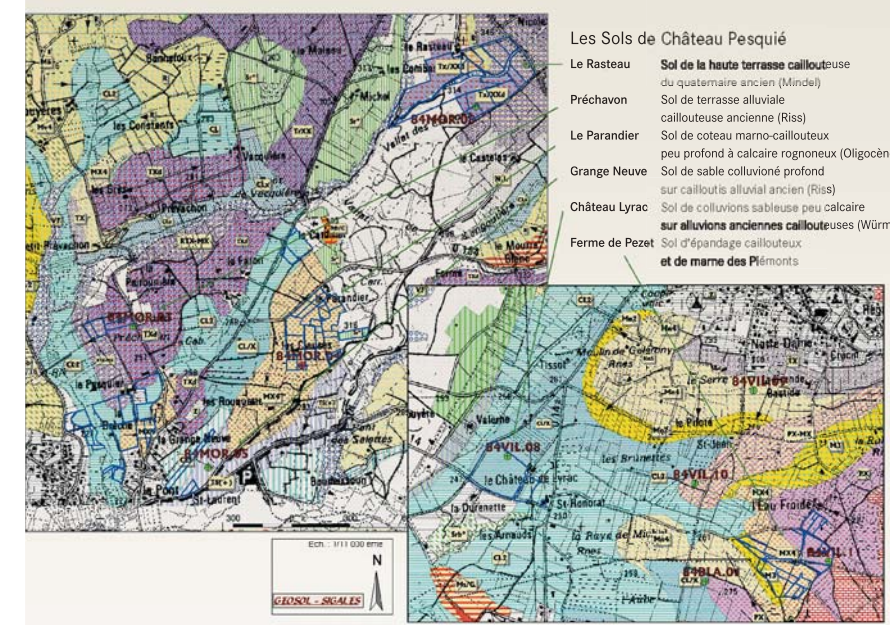
La pédologie est une information essentielle pour qualifier le potentiel qualitatif des sols viticoles et elle permet de faire le lien avec le paysage (pratiques culturales appropriées, couleur du sol, relief).

Les caractéristiques techniques (approche géologique, pédologique, topographique, climatique) sont des éléments identitaires essentiels à la lecture et à l'interprétation du paysage viticole des Côtes du

Tableau 1 : Répartition des unités paysagères de l'AOC Côtes du Ventoux dans les entités décrites sur l'Atlas des paysages du Vaucluse

Atlas des paysages du Vaucluse	Entités paysagères du territoire de l'appellation	
la plaine Comtadine	• la basse plaine	• la plaine Comtadine
l'Arc Comtadin	• les terrasses du Comtat	• les coteaux de la Nesque,
	• le piémont du Ventoux	
les collines de Vaison	• entre Dentelles et Ventoux	
le pays d'Apt	• la moyenne vallée du Calavon	• les coteaux des Ogres
	• la haute vallée du Calavon	• les collines du Calavon
Les Monts de Vaucluse	• les Monts de Vaucluse et leurs vallons	

Figure 1 : Superposition de la carte des sols avec le parcellaire viticole du Château Pesquié à Mormoiron



Ventoux. Ils offrent un éclairage fondamental sur la présence de la vigne de cette zone agricole et de son impact visuel c'est pourquoi, il nous a paru essentiel de mener de front une approche terroir et paysagère.

UNE APPROCHE PAYSAGÈRE

1 – Les paysages de l'appellation Côtes du Ventoux : identité, diversité, enjeux

L'orientation opérationnelle donnée à cette étude conduit à privilégier la dimension objective (caractéristiques du territoire) au détriment de la dimension plus subjective (perception visuelle).

En effet, à travers ce travail, il s'agit :

- D'identifier les différents paysages : les caractériser, en décrire les structures et la richesse (diversité et qualité), les cartographier, les comprendre et les promouvoir
- De proposer un programme d'actions pluriannuel et multipartenarial.

Concrètement, ce diagnostic doit servir de guide-conseil à la conception des futurs projets prenant en compte la singularité de chaque unité (photo 2).

Dans notre cas, il servira dans un premier temps à

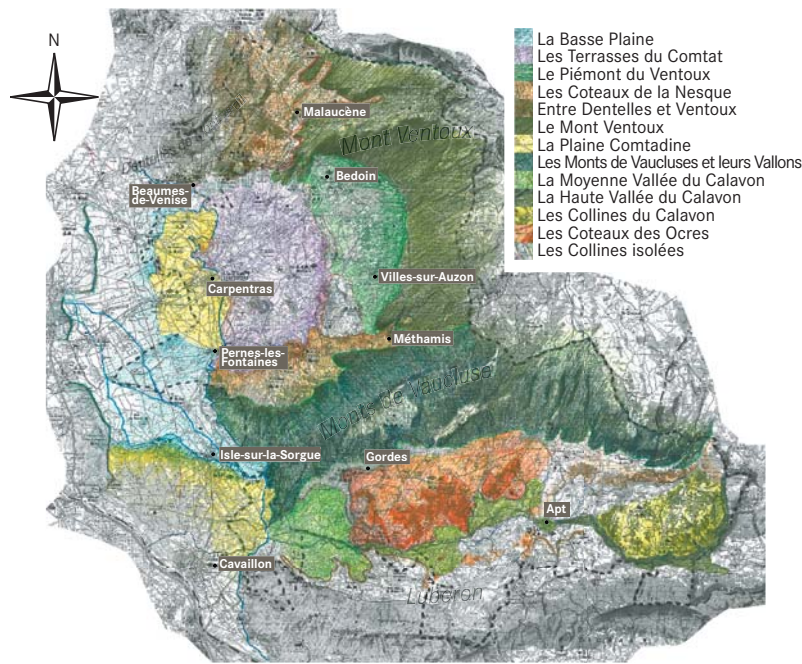


Photo 2 : Les Terrasses du Comtat : une unité paysagère caractérisée par une mer de vignes



Photo 1 : Le Piémont du Ventoux, paysage façonné par la polyculture : vignes et cerisiers.

Figure 2 : Carte des unités paysagères de l'AOC Côtes du Ventoux



développer le programme d'actions du plan paysage et à définir les thématiques pour la réalisation des itinéraires touristiques des Côtes du Ventoux.

Par la suite il nous servira de base pour la gestion du territoire couvert par l'appellation.

Douze unités paysagères ont été identifiées et cartographiées (fig. 2). Elles sont regroupées suivant les cinq grandes entités paysagères définies dans l'Atlas des paysages de Vaucluse et que nous retrouvons sur le territoire couvert par les 51 communes de l'aire d'appellation (tableau 1).

La douzième entité paysagère repérée désigne "les collines isolées", présentes dans plusieurs des unités précitées. Elle ne représente pas à proprement parler un ensemble paysager mais des territoires peu étendus comportant des caractères communs et une problématique particulière.

La structure et la richesse de chacune des unités sont décrites dans un rapport illustré :

→ la *situation géographique* donne des renseignements sur les communes de l'aire AOC concernées

→ la page de *présentation* permet de situer la vigne dans son unité (approche typologique : mer de vigne, marquerie de vigne,...) et d'appréhender l'ambiance de l'unité par le biais d'éléments géographiques, historiques et culturels (citations).

→ Les *éléments de connaissance* apportent des informations plus précises : géomorphologie, topographie, occupations des sols (répartition des superficies cultivées), géologie (cartes ou croquis), curiosités éventuelles...

→ Les *structures paysagères* sont représentées à l'aide d'un bloc diagramme (fig. 3)

→ Les éléments caractéristiques de l'unité paysagère sont cités (photos et descriptions, par exemple fig. 4)

→ Un autre bloc diagramme présente les *tendances d'évolution*.

Le diagnostic a mis en évidence la diversité des pay-

sages rencontrée sur l'appellation. Il permet de comprendre la spécificité de chaque unité pour promouvoir ses différents paysages et pour orienter des actions spécifiques à chaque unité.

2 – Programme d'actions du Plan de paysage de l'appellation Côtes du Ventoux

Cette connaissance du milieu permet de prendre en compte les spécificités du vignoble dans les projets de développement du territoire de l'appellation.

Ceci est important pour ne pas voir apparaître une banalisation du paysage et pour entretenir cette diversité mise en évidence par l'analyse de la situation.

Les choix inappropriés de développement (liés à certaines politiques d'urbanisation par exemple) font disparaître des paysages du quotidien, comme des sites plus remarquables.

"Un paysage se construit, évolue, mais peut être aussi amené à disparaître".

Pour répondre à ces enjeux paysagers, la deuxième phase du projet propose un programme d'actions sous forme de "fiches actions" qui présentent les démarches à engager pour valoriser et préserver le paysage et le patrimoine. Il s'appuie sur les caractéristiques de chaque unité et peut dans certains cas être spécifique à une unité.

Des ateliers paysage réunissant le milieu viticole et les différents acteurs du territoire ont permis : de les sensibiliser à cette thématique paysagère et environnementale, de recueillir leur point de vue aux différentes phases de l'étude, de leur "redonner à voir leurs paysages", de débattre des évolutions en cours et des impacts des pratiques culturelles sur le visuel (différents modes de taille, gobelet ou palissage, enherbement,...).

A travers cette approche collective et participative, les vigneronnes de l'appellation ainsi que les différents acteurs du territoire ont pu s'exprimer sur le choix et la structuration des actions (issues du diagnostic) à mettre en œuvre.

Un comité de pilotage a été constitué pour accompagner la démarche et valider les différentes orientations. Il réunit des partenaires issus d'organismes agricoles, les acteurs du territoire local et l'ensemble des partenaires concernés par la question paysagère et touristique. Il permet une concertation entre les différentes structures du territoire et renforce l'implication des collectivités locales.

Six grands thèmes sont dégagés et 23 "fiches-actions" sont développées.

Ce sont des interventions à l'échelle individuelle ou collective portées sur l'image du vignoble. Certaines de ces actions intègrent les projets de paysage dont les vigneronnes sont directement porteurs ; elles visent à promouvoir sur leurs parcelles une gestion assurant une qualité paysagère et environnementale. A l'échelle collective, c'est-à-dire à travers le Syndicat d'appellation, les vigneronnes envisagent également d'être à l'initiative de projets de qualité pour l'ensemble du territoire de l'appellation en relation avec les collectivités locales.

Les 6 thématiques abordées sont les suivantes :

- **Urbanisation** : tenir compte du parcellaire viticole dans la révision des documents d'urbanisme ou encore concevoir des projets de qualité pour les nouveaux bâtiments agricoles...
- **Aménagement des routes et des abords de cave** : des projets pilote ont été réalisés pour 4 caves coopératives
- **Patrimoine bâti et végétal** : mettre en valeur le petit patrimoine bâti (grangeons, bories,...) maintenir la biodiversité ; maintenir un patrimoine arboré évitant l'uniformisation des paysages...
- **Gestion du vignoble** : mettre en valeur le vignoble en terrasse ; assurer la qualité des premiers plans et des tournières...
- **Communication** : organiser la signalétique des caves, réaliser une brochure touristique, mettre en place des sentiers vigneronnes, réaliser une exposition itinérante sur les paysages de l'AOC Côtes du Ventoux,...
- **Outil de mise en œuvre du programme** : assurer l'animation du plan paysage, rédiger une charte paysagère permettant d'organiser l'avenir du paysage viticole, établir des conventions entre le syndicat et des organismes partenaires dans le cadre de missions relatives à l'élaboration de documents d'urbanisme par exemple.

Ce plan d'actions a été conçu pour accompagner les exploitants et les autres acteurs impliqués. Ces "fiches actions" fournissent aux acteurs de la filière viticole des orientations opérationnelles (techniques et financières) pour bâtir de nouvelles stratégies.

Chaque «fiche-action» comporte des indications sur le thème abordé, le nom de l'action, l'unité paysagère concernée, la problématique, le contenu de l'action, le porteur du projet, l'attitude paysagère, les partenaires techniques et financiers et le budget indicatif (fig. 5).

3 – La réalisation d'une brochure touristique : "Chemins vigneronnes dans les paysages des Côtes du Ventoux"

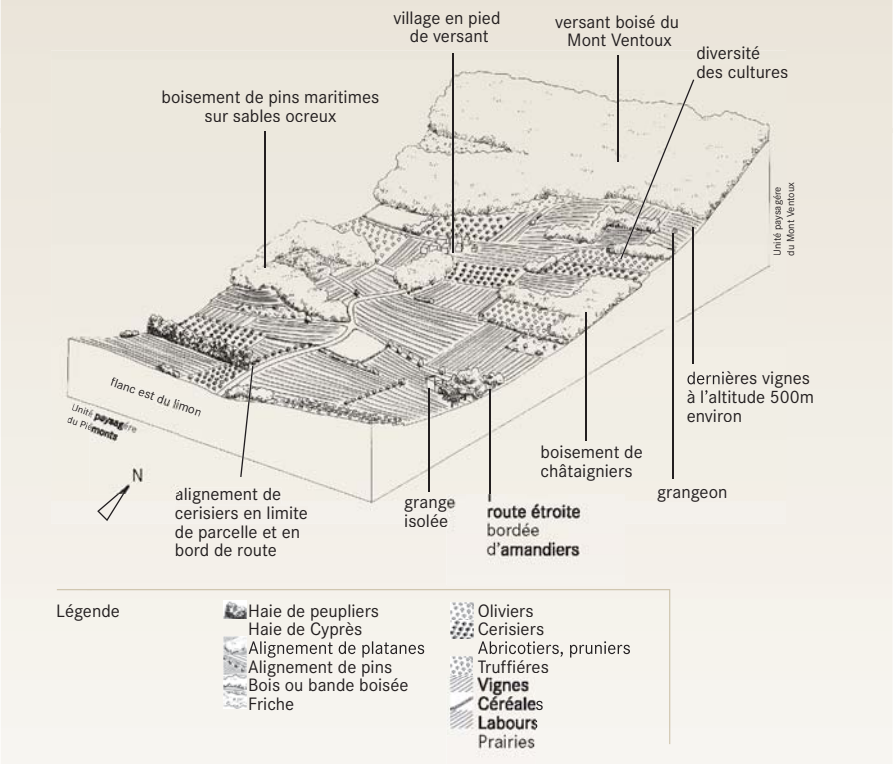
Le dernier volet de l'étude concerne le paysage en tant qu'outil de promotion, support direct de communication.

Cette étude de sensibilisation sur le paysage menée auprès des vigneronnes de l'appellation permet de mieux valoriser, gérer et communiquer sur cette valeur ajoutée.

L'objectif recherché est de renforcer l'attractivité touristique du territoire couvert par l'appellation Côtes du Ventoux, de dynamiser le réseau des partenaires touristiques, en vue d'un développement rural et économique de la région Ventoux.

Le diagnostic paysager a permis de définir les thématiques pour la réalisation des cinq itinéraires touristiques conçus pour présenter la diversité des paysages et des terroirs associée à la richesse du patrimoine (villages pittoresques, végétation, polyculture) de la région.

Figure 3 : Structure paysagère du Piémont du Ventoux



Ces circuits permettent de varier les approches de découverte du vignoble, en voiture, à vélo ou encore à pieds. Parcourir à pieds les paysages de vignobles est un moyen pour le consommateur potentiel d'inscrire le vin dans son paysage. Ces sentiers vigneronnes vont aider les visiteurs à faire le lien entre le terroir, le paysage, la cave, le vigneron et la bouteille.

Cette expression de Jacques Maby résume bien le concept de notre démarche :

"Voir le vin dans le paysage et boire le paysage dans le vin"

La brochure touristique "Chemins vigneronnes dans les paysages des Côtes du Ventoux" est disponible dans les Offices de tourisme ainsi que dans les caves de l'aire d'appellation (fig. 6). Avec ces itinéraires, les Côtes du Ventoux font un pas de plus vers le tourisme viticole.



Figure 4 : Éléments caractéristiques de l'unité paysagère du Piémont du Ventoux

Une diversité de cultures : cerisiers, vigne, céréales, mais aussi des friches et des bois, caractérise cette unité. Ceci crée une grande variété dans les perceptions, liée à la diversité des volumes, des couleurs, des textures.

Figure 5 : Exemple de « fiches actions »



CONCLUSION

Le paysage est la partie visible partagée par tous de ce territoire exploité par les producteurs.

“Liens esthétiques entre les viticulteurs et la nature, les paysages viticoles sont des éléments importants dans la perception de la filière par le consommateur” (Rochard & Fourny 2001).

Après ces deux années d'étude, il ne faut pas s'arrêter là ; il faut profiter de la dynamique actuelle pour concrétiser les priorités définies dans le plan paysage.

Cependant, la motivation apportée par les vignerons des caves coopératives et particulières de l'appellation Côtes du Ventoux reste primordiale.

Grâce en particulier aux ateliers paysages certains vignerons sont convaincus de l'enjeu que cela représente en termes de protection, de préservation de leur production et plus largement de leur cadre de vie, conscients qu'il s'agit d'un investissement à long terme.

Pour poursuivre cette étude, des journées d'échange sont prévues, ainsi que des conseils personnalisés auprès des caves adhérentes au Syndicat et la réalisation de plaquettes de sensibilisation.

Il est envisagé aussi de renforcer les nouvelles relations développées avec les acteurs locaux du territoire pour une meilleure prise en compte du paysage viticole dans les problématiques territoriales.

Les tendances d'évolutions décrites dans le diagnostic ont mis le doigt sur les éventuels problèmes : pression foncière, développement des friches... Cette connaissance du milieu permet de prendre en compte les spécificités du vignoble dans les projets de développement du territoire de l'appellation et d'éviter une banalisation du paysage.

Le Syndicat des Côtes du Ventoux cherche également à approfondir la relation entre le paysage, le terroir et le produit, fondement de la notion d'Appellation d'origine contrôlée. En effet, les décisions en matière de délimitation de l'aire AOC Côtes du Ventoux vont avoir un effet de réorganisation territoriale qui peut induire des conséquences significatives sur le paysage.

Le caractère innovant et fédérateur de cette thématique paysagère a été bien accueilli par tous. Avec la réalisation de la brochure “Chemins vignerons dans les paysages des Côtes du Ventoux”, l'appellation s'oriente vers l'oeno-tourisme et va développer d'autres actions de communication autour de la valorisation de ces paysages.

La prise en compte des paysages viticoles est aujourd'hui une réalité dans de nombreux vignobles en France ou à l'étranger

Dans le contexte actuel de crise, les actions liées au paysage peuvent apparaître comme éloignées des préoccupations de la filière viticole. Cependant, la qualité des paysages constitue bien un atout économique pour la viticulture, un atout qu'il convient de développer avec l'ensemble des partenaires du territoire, en complément de la qualité du produit.

Remerciements :

Ce travail n'aurait pu être réalisé sans le soutien financier conjoint du fonds européen Leader + (GAL Autour du Ventoux et GAL Luberon-Lure), du Conseil Général de Vaucluse et du Conseil Régional PACA, avec la participation du Syndicat et des caves de l'appellation Côtes du Ventoux.

Bibliographie

Maby J., 2002.

Les enjeux paysagers viticoles.

IV^e Symposium International

sur le Zonage viti-vinicole, juin

2002 Avignon.

Agence Méditerranéenne de l'Environnement, 2003.

Paysages de vignobles en

Languedoc Roussillon,

guide pratique.

Les cahiers Itinéraires d'ITV

France n°5 Le vignoble dans

le paysage nov.2002.

Rochard J. & Fourny N., 2003.

Paysages et environnement :

de nouveaux enjeux pour la

filière. Colloque international

Paysages de vignes et de vins,

juillet 2003 Abbaye Royale de

Fontevraud.